

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



Lachute, le 5 décembre 2025

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

PRENEZ AVIS que Monsieur Bernard Bigras-Denis, maire de Lachute, a requis la convocation d'une séance extraordinaire, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, ce **lundi 8 décembre 2025 à 18 h 30 ou dès que la séance extraordinaire du budget sera terminée.**

L'ordre du jour est le suivant :

<p style="text-align: center;">VILLE DE LACHUTE PROJET D'ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL</p> <p style="text-align: center;">Séance extraordinaire du lundi 8 décembre 2025 à 18 h 30 ou dès que la séance extraordinaire du budget sera terminée.</p>

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Autorisation de signature d'une entente concernant l'utilisation d'un terrain à des fins de stationnement alternatif hivernal avec Les Investissements Bernard Guay Inc.
6. Adoption d'un règlement amendant le règlement établissant des tarifs applicables à divers services fournis en matière de loisirs et culture
7. Règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières et à l'imposition de compensations pour la fourniture de services municipaux pour les fins de l'exercice financier 2026
 - 7.1. Avis de motion
 - 7.2. Dépôt d'un projet de règlement
8. Règlement omnibus amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier diverses dispositions
 - 8.1. Avis de motion
 - 8.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement
9. Nomination au poste de secrétaire administrative au Service des affaires juridiques et greffe (changement de statut)
10. Dépôt et entérinement d'un nouvel organigramme de la Ville de Lachute

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



- 11.** Nomination au poste de chef de district, Service de la sécurité incendie et autorisation de signature du contrat de travail
- 12.** Mandat de services professionnels à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour de l'accompagnement dans la réalisation du maintien de l'équité salariale 2025
- 13.** Autorisation de signer la lettre d'entente SL2188_2025-03 entre le Syndicat canadien de la fonction publique - section locale 2188 des employés cols blancs et la Ville de Lachute
- 14.** Dépôt du rapport final d'audit de Mallette S.E.N.C.R.L. portant sur l'optimisation des ressources de l'atelier mécanique de la Ville de Lachute
- 15.** Adoption du plan d'action de la Ville de Lachute visant l'atteinte des objectifs de la déclaration d'Engagement pour la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord
- 16.** Autorisation de signature d'un contrat de service (ISÉ) avec Tricentris, La COOP de solidarité pour l'année 2026
- 17.** Autorisation de signature d'une entente de partenariat dans le cadre du programme "S'investir pour des communautés durables" de Tricentris, pour le projet d'aménagement du cours d'eau des Bouleaux
- 18.** Adjudication du contrat pour des travaux de nettoyage et d'inspections télévisées du réseau d'égout - 2025
- 19.** Approbation d'honoraires professionnels additionnels pour les travaux de réfection des rues Prévost, Isabella, Daniel et Catherine
- 20.** Avis d'intention pour l'implantation d'un service de premiers répondants par le Service de la sécurité incendie
- 21.** Deuxième période de questions
- 22.** Voeux des membres du Conseil à l'occasion de cette dernière séance publique de l'année 2025
- 23.** Levée de la séance

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs ainsi que l'assurance de ma parfaite collaboration.

Lynda-Ann Murray, notaire
Directrice, Service des affaires juridiques et greffière

/sb
p. j.

c.c. Monsieur Bernard Bigras-Denis, maire
Monsieur Benoît Gravel, directeur général
Monsieur André Primeau, directeur général adjoint, Services de proximité

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Lachute.

Date : Le 8 décembre 2025 à 18 h 30.

Endroit : Salle du Conseil, Hôtel de Ville, Lachute.

(Diffusion en direct sur la chaîne YouTube de la Ville de Lachute et sur les ondes de la TVC d'Argenteuil)

Présents : Le maire, Monsieur Bernard Bigras-Denis, Mesdames les conseillères Guylaine Cyr-Desforges, Aline Gravel et Line Perron, Messieurs les conseillers Christian David, Yan Deschamps et Hugo Lajoie, formant le Conseil municipal, sous la présidence du maire, ainsi que Monsieur Benoît Gravel, directeur général, Monsieur André Primeau, directeur général adjoint, Services de proximité et Me Lynda-Ann Murray, directrice, Service des affaires juridiques et greffière de la Ville.

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance régulièrement ouverte.

2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière déclare que l'avis de convocation de la présente séance a été dûment notifié à tous les membres du Conseil conformément à la Loi.

3. Adoption de l'ordre du jour

VU la présentation de l'ordre du jour tel que pré-adressé et transmis à tous les membres du Conseil aux fins de la présente séance; il est :

450-12-2025

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Madame la conseillère Line Perron et résolu

Que l'ordre du jour proposé soit adopté avec les modifications suivantes :

Le point 21 est ajouté, décalant ainsi la numérotation des points suivants comme suit :

« 21. Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier la hauteur des bâtiments dans la zone Cv-320 et de modifier la limite de la zone Cv-319

21.1 Avis de motion

21.2 Dépôt et adoption d'un projet de règlement;

22. Deuxième période de questions

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



23. Voeux des membres du Conseil à l'occasion de cette dernière séance publique de l'année 2025

24. Levée de la séance ».

-Adopté

4. Première période de questions

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte. Aucune question n'est posée par les citoyens présents dans la salle et aucune question écrite n'a été reçue. La période de questions est ensuite close.

5. Autorisation de signature d'une entente concernant l'utilisation d'un terrain à des fins de stationnement alternatif hivernal avec Les Investissements Bernard Guay Inc.

CONSIDÉRANT les besoins en matière de stationnement alternatif hivernal des résidents de la Ville de Lachute;

CONSIDÉRANT que la Ville désire utiliser temporairement le terrain situé sur les lots 4 573 038 et 4 573 040 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Argenteuil, adjacent à la rue Lafleur, dans la ville de Lachute, à des fins de stationnement pour le bénéfice de ses résidents durant la période hivernale;

CONSIDÉRANT que le propriétaire desdits lots 4 573 038 et 4 573 040 est prêt à accorder à la Ville une telle utilisation de son terrain;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour la sécurité des parties, de clarifier les conditions d'utilisation desdits lots par la signature d'une entente;

En conséquence; il est :

451-12-2025

Proposé par Monsieur le conseiller Yan Deschamps
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer l'Entente concernant l'utilisation d'un terrain situé sur les lots 4 573 038 et 4 573 040 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Argenteuil, adjacent à la rue Lafleur, à des fins de stationnement alternatif hivernal avec Les Investissements Bernard Guay Inc. pour la période hivernale 2025-2026;

Que le conseil municipal mandate le Service des travaux publics pour assurer le suivi de cette entente.

-Adopté

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



6. Adoption d'un règlement amendant le règlement établissant des tarifs applicables à divers services fournis en matière de loisirs et culture

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1) concernant la tarification des services offerts par les municipalités;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes et le dépôt d'un projet de règlement le 1er décembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal soixante-douze (72) heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement:

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public dès le début de la séance d'adoption du présent règlement;

En conséquence; il est :

452-12-2025

Proposé par Madame la conseillère Line Perron
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
et résolu

Que le règlement intitulé : « Règlement modifiant le règlement 2024-880 établissant des tarifs applicables à divers services fournis en matière de loisirs et culture », soit adopté sous le numéro 2025-880-1.

-Adopté

7. Règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières et à l'imposition de compensations pour la fourniture de services municipaux pour les fins de l'exercice financier 2026

7.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières et à l'imposition de compensations pour la fourniture de services municipaux pour les fins de l'exercice financier 2026 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

7.2. Dépôt d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion du présent règlement donné lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 8 décembre 2025, Madame la conseillère Aline Gravel dépose, lors de la présente séance, le projet de règlement intitulé : « Règlement pourvoyant l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières et à l'imposition de compensations pour la fourniture de services municipaux pour les fins de l'exercice financier 2026 », version du 4 décembre 2025, qui sera adopté à une séance subséquente.



8. Règlement omnibus amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier diverses dispositions

8.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Yan Deschamps à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement omnibus amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier diverses dispositions et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

8.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 8 décembre 2025 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

453-12-2025

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David appuyé par Madame la conseillère Line Perron et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement omnibus amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier diverses dispositions », version du 3 décembre 2025.

-Adopté

9. Nomination au poste de secrétaire administrative au Service des affaires juridiques et greffe (changement de statut)

CONSIDÉRANT la vacance du poste régulier de secrétaire administrative, Service des affaires juridiques et greffe à la suite d'un mouvement de personnel à l'interne;

CONSIDÉRANT l'affichage interne dudit poste du 9 au 15 septembre 2025, conformément à la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT les candidatures obtenues à la suite de l'affichage interne;

CONSIDÉRANT que madame Marcelle Lévesque est à l'emploi de la Ville de Lachute depuis le 5 mars 2025 à titre d'employée temporaire;

En conséquence; il est :

454-12-2025

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David appuyé par Monsieur le conseiller Yan Deschamps et résolu

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



Que le Conseil municipal nomme madame Marcelle Lévesque, employée col blanc régulière à l'essai, en vertu des termes et des conditions définis dans la convention collective de travail entre la Ville de Lachute et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2188 des employés cols blancs à compter du 22 décembre 2025;

Que le Conseil municipal autorise le changement de statut d'emploi d'employée temporaire à un statut d'emploi d'employée régulière de secrétaire administrative, Service des affaires juridiques et greffe de madame Marcelle Lévesque lorsque celle-ci aura complété avec succès la période d'essai de six cent cinquante (650) heures de travail, et ce, à la suite d'une recommandation favorable du directeur, Service des ressources humaines et de la directrice, Service des affaires juridiques et greffière.

-Adopté

10. Dépôt et entérinement d'un nouvel organigramme de la Ville de Lachute

CONSIDÉRANT la résolution numéro 436-12-2025 intitulée « Autorisation de signer une entente intermunicipale concernant la fourniture de services professionnels et opérationnels en sécurité incendie par la Ville de Lachute aux municipalités du Canton de Gore et du Canton de Wentworth »;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 235-06-2025 intitulée « Autorisation de négocier une entente intermunicipale de fourniture de services avec la RIADM concernant le dépôt des RDD et l'écocentre »;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser l'organigramme de la Ville de Lachute pour refléter les changements de la structure organisationnelle;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

En conséquence; il est :

455-12-2025

Proposé par Madame la conseillère Line Perron appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie et résolu

Que le Conseil municipal entérine le nouvel organigramme de la Ville de Lachute.

-Adopté

11. Nomination au poste de chef de district, Service de la sécurité incendie et autorisation de signature du contrat de travail

CONSIDÉRANT la résolution numéro 436-12-2025 intitulée « Autorisation de signer une entente intermunicipale concernant la fourniture de services professionnels et opérationnels en sécurité incendie par la Ville de Lachute aux municipalités du Canton de Gore et du Canton de Wentworth »;

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



CONSIDÉRANT la création d'une nouvelle fonction de chef de district, Service de la sécurité incendie à la suite de ladite entente signée le 2 décembre dernier;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 455-12-2025 intitulée « Dépôt et entérinement d'un nouvel organigramme de la Ville de Lachute »;

CONSIDÉRANT que monsieur Luc Gauthier est à l'emploi du Service de la sécurité incendie de la Municipalité du Canton de Gore, municipalité participant à l'entente;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection, ainsi que les discussions tenues avec le candidat retenu;

CONSIDÉRANT l'Annexe 1 - Politique de la Ville de Lachute relative aux conditions générales de travail du personnel cadre adoptée par la résolution numéro 395-11-2020 le 2 novembre 2020 et amendée par la résolution numéro 267-07-2021 le 5 juillet 2021 et la Politique et directives concernant la rémunération du personnel cadre adoptée par la résolution numéro 297-08-2019 le 5 août 2019;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de travail tel que présenté substantiellement par le directeur général;

En conséquence; il est :

456-12-2025

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David appuyé par Monsieur le conseiller Yan Deschamps et résolu

Que le Conseil municipal procède à la nomination de monsieur Luc Gauthier au poste de chef de district, Service de la sécurité incendie et que son traitement soit fixé selon ce qui est prévu dans l'Annexe 1 - Politique de la Ville de Lachute relative aux conditions générales de travail du personnel cadre adoptée par la résolution numéro 395-11-2020 le 2 novembre 2020 et amendée par la résolution numéro 267-07-2021 le 5 juillet 2021 et la Politique et directives concernant la rémunération du personnel cadre adoptée par la résolution numéro 297-08-2019 le 5 août 2019;

Que l'entrée en fonction du chef de district, Service de la sécurité incendie, soit fixée au 4 janvier 2026;

Que le Conseil autorise le directeur général et le directeur, Service des ressources humaines à signer, tel que présenté substantiellement, le contrat de travail entre la Ville de Lachute et monsieur Luc Gauthier.

-Adopté

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



12. Mandat de services professionnels à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour de l'accompagnement dans la réalisation du maintien de l'équité salariale 2025

CONSIDÉRANT l'obligation légale pour la Ville de Lachute de réaliser un exercice de maintien de l'équité salariale pour la période se terminant au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville d'être accompagnée par un consultant dans le cadre du maintien de l'équité salariale se terminant à ladite période;

CONSIDÉRANT l'offre de service du Service en ressources humaines et relations de travail de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) datée du 14 novembre 2024;

CONSIDÉRANT les discussions entre les parties;

CONSIDÉRANT les sommes prévues et disponibles aux budgets 2025 et 2026;

CONSIDÉRANT le statut d'« organisme municipal » de la FQM au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* dans le cadre de l'application de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence; il est :

457-12-2025

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
et résolu

Que le Conseil municipal confie le mandat de services professionnels à la FQM selon les termes de l'offre de service du 14 novembre 2024 pour de l'accompagnement dans la réalisation du maintien de l'équité salariale 2025;

Que les honoraires professionnels requis pour ce mandat s'établissent à 215 \$ de l'heure auxquels s'ajoutent les autres frais, jusqu'à concurrence d'une somme de 24 999 \$, taxes incluses.

-Adopté

13. Autorisation de signer la lettre d'entente SL2188_2025-03 entre le Syndicat canadien de la fonction publique - section locale 2188 des employés cols blancs et la Ville de Lachute

CONSIDÉRANT les éléments présentés dans la lettre d'entente numéro SL2188_2025-03 intitulée : « Embauche de madame Viviane Chalut à titre d'employée à statut temporaire »;

CONSIDÉRANT les discussions tenues entre les parties;

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



458-12-2025

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité Administration au Conseil municipal;

En conséquence; il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Yan Deschamps
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal autorise le directeur général et le directeur, Service des ressources humaines à signer la lettre d'entente SL2188_2025-03 intitulée « Embauche de madame Chalut à titre d'employée à statut temporaire », entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2188 (cols blancs) et la Ville de Lachute.

-Adopté

14. Dépôt du rapport final d'audit de Mallette S.E.N.C.R.L. portant sur l'optimisation des ressources de l'atelier mécanique de la Ville de Lachute

Le directeur général, monsieur Benoît Gravel, dépose le rapport final d'audit de Mallette S.E.N.C.R.L., daté du 27 novembre 2025, concernant la vérification de l'optimisation des ressources de l'atelier mécanique de la Ville de Lachute.

15. Adoption du plan d'action de la Ville de Lachute visant l'atteinte des objectifs de la déclaration d'Engagement pour la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute est signataire de la déclaration d'Engagement pour la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord aux côtés des autres municipalités du bassin versant de la rivière du Nord;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer un accès à une eau de qualité pour les générations futures;

CONSIDÉRANT que la qualité de l'eau favorise le maintien d'une biodiversité saine et permet de rendre de nombreux services écologiques aux communautés;

CONSIDÉRANT la nécessité d'entreprendre des actions qui ne visent pas uniquement la rivière du Nord, mais plutôt la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant;

CONSIDÉRANT les actions que la Ville de Lachute a déjà entreprises et qu'elle réalise présentement;

CONSIDÉRANT que les engagements seront respectés en cohérence avec la capacité d'action des municipalités signataires;

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



CONSIDÉRANT que l'engagement 11 de la déclaration d'Engagement prévoit l'adoption par chacune des municipalités signataires, d'ici le 31 décembre 2025, d'un plan d'action visant l'atteinte des objectifs de la déclaration d'Engagement;

CONSIDÉRANT que le plan d'action consolidé présenté au Conseil municipal inclut :

- les actions prioritaires;
- les actions en cours;

En conséquence; il est :

459-12-2025

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
et résolu

Que le Conseil municipal adopte le Plan d'action de la Ville de Lachute visant l'atteinte des objectifs de la déclaration d'Engagement pour la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord, tel que présenté et annexé à la présente résolution;

Que la Direction générale soit mandatée pour assurer la mise en oeuvre des actions prévues, en collaboration avec l'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (OBVRDN) et les municipalités partenaires;

Que le suivi des indicateurs et la mise à jour annuelle du plan soient réalisés et présentés au Conseil municipal.

-Adopté

16. Autorisation de signature d'un contrat de service (ISÉ) avec Tricentris, La COOP de solidarité pour l'année 2026

CONSIDÉRANT l'arrivée de l'échéance du contrat signé le 15 octobre 2024 entre Tricentris, La COOP de solidarité (ci-après « Tricentris ») et la Ville de Lachute (ci-après la « Ville »), soit le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT la révision de l'entente de la part de Tricentris qui rend le renouvellement automatique pour l'année 2026 caduc;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Lachute de retenir les services de Tricentris pour des activités d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ);

CONSIDÉRANT que Tricentris a pour objet d'exploiter une entreprise en vue de fournir des biens et services d'utilité professionnelle aux membres utilisateurs dans le domaine du développement durable, du développement régional, de la gestion des matières résiduelles, de l'information, d'éducation et de la sensibilisation (ISÉ);

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



CONSIDÉRANT que Tricentris produit et offre plusieurs activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) sur les meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles et le développement durable;

CONSIDÉRANT que Tricentris est reconnue pour son expertise en ISÉ portant sur la collecte sélective, le recyclage et la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute peut signer des contrats de gré à gré avec Tricentris en vertu de l'article 573.3, premier alinéa, paragraphe 2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV);

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute peut signer des contrats de gré à gré avec Tricentris en vertu de la désignation consentie par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu du paragraphe 5 du premier alinéa de l'article 573.3.5 de la LCV;

En conséquence; il est :

460-12-2025

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel
appuyé par Madame la conseillère Line Perron
et résolu

Que le Conseil municipal approuve le contrat de service (ISÉ) avec Tricentris, La COOP de solidarité selon les termes et conditions dudit contrat, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026;

Que le maire et la greffière soient autorisés à signer ce contrat pour la Ville de Lachute.

-Adopté

17. Autorisation de signature d'une entente de partenariat dans le cadre du programme "S'investir pour des communautés durables" de Tricentris, pour le projet d'aménagement du cours d'eau des Bouleaux

CONSIDÉRANT que Tricentris, la Coop de solidarité (Tricentris) a pour objet d'exploiter une entreprise en vue de fournir des biens et services d'utilité professionnelle aux membres utilisateurs dans le domaine du développement durable, du développement régional, de la gestion des matières résiduelles, de l'information, d'éducation et de la sensibilisation (ISÉ);

CONSIDÉRANT que Tricentris offre le programme « S'investir pour des communautés durables » (« le Programme ») visant à soutenir des projets innovants en développement durable;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute souhaite aménager le cours d'eau des Bouleaux, entre la rue des Bouleaux et le boulevard de Lorraine;

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



CONSIDÉRANT que le projet vise à aménager un cours d'eau dégradé en cours d'eau naturel (méandré et à deux niveaux) selon les meilleures pratiques hydrogéomorphologiques et biologiques dans le domaine à l'intérieur du périmètre urbain de Lachute;

CONSIDÉRANT que, de plus, ce projet permettra de :

- créer un espace naturel propice à la faune et la flore;
- conserver un espace naturel au coeur de la ville;
- assurer un drainage adéquat du quartier des Bouleaux/Place du Clos et, ainsi, améliorer la résilience de ce secteur aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute a complété et déposé le formulaire de proposition de projet dans le cadre du Programme pour le projet intitulé Aménagement du cours d'eau des Bouleaux (« le Projet »);

CONSIDÉRANT que Tricentris souhaite soutenir ce projet en cohérence avec sa mission de développement durable et d'économie circulaire;

CONSIDÉRANT que le projet s'effectuera sur 2 années financières et que les sommes disponibles ne sont pas encore connues pour la deuxième année;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce projet, Tricentris, la Coop de solidarité et la Ville de Lachute souhaitent conclure une entente afin d'établir les responsabilités de chacune;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles au fonds de roulement de la Ville de Lachute;

En conséquence; il est :

461-12-2025

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

QUE le Conseil municipal autorise son directeur général, monsieur Benoît Gravel, à signer l'entente de partenariat dans le cadre du programme « S'investir pour des communautés durables » de Tricentris, la Coop de solidarité, concernant le projet intitulé : Aménagement du cours d'eau des Bouleaux;

QUE le Conseil municipal autorise la mise en disponibilité d'une somme maximale de 221 000 \$ en provenance du fonds de roulement et remboursable sur une période de dix ans par le fonds d'administration, concernant la part à assumer par la Ville de Lachute;

QUE le Conseil autorise de retourner tout solde résiduaire dans le fonds de roulement.

-Adopté

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



18. Adjudication du contrat pour des travaux de nettoyage et d'inspections télévisées du réseau d'égout - 2025

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation du 19 novembre 2025 pour des travaux de nettoyage et inspections télévisées du réseau d'égout - 2025;

CONSIDÉRANT le procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 27 novembre 2025;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions préparé par le Service du génie en date du 3 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont admissibles à 100% dans la TECQ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur par intérim, Service du génie;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'action 65 du Plan stratégique 2019-2025 de la Ville de Lachute, soit « Investir dans l'entretien et la prévention de nos équipements et infrastructures, notamment dans un contexte de changements climatiques »;

En conséquence; il est :

462-12-2025

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie et résolu

Que le Conseil municipal adjuge à Solutions Environnementales 360 (Québec) Ltée, située au 2, boulevard Maisonneuve à Saint-Jérôme, Québec, J5L 0A1, le contrat pour des travaux de nettoyage et d'inspections télévisées du réseau d'égout - 2025, au montant de 101 343,54 \$, taxes en sus.

-Adopté

19. Approbation d'honoraires professionnels additionnels pour les travaux de réfection des rues Prévost, Isabella, Daniel et Catherine

CONSIDÉRANT la résolution 352-10-2024, adoptée à la séance du 7 octobre 2024, mandatant la firme EFEL Experts-conseils inc. pour des services professionnels d'ingénierie pour des travaux de réfection des rues Prévost, Isabella, Daniel et Catherine;

CONSIDÉRANT que pour optimiser la séparation des réseaux d'égouts, il faut vérifier la capacité du réseau d'égout de la rue Bédard;

CONSIDÉRANT que cette vérification n'est pas incluse dans le mandat d'EFEL Experts-conseils;

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



CONSIDÉRANT l'avis de changement no 2, daté du 26 novembre 2025 au montant de 10 000 \$, taxes en sus, pour la vérification de la capacité résiduelle du pluvial vers la rue Bédard;

CONSIDÉRANT qu'une approbation du Conseil est nécessaire pour l'acceptation d'une directive de changement supérieure à 10 % du contrat initial;

CONSIDÉRANT la somme disponible à l'excédent affecté - Études et avant-projets;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur par intérim, Service du génie;

En conséquence, il est :

463-12-2025

Proposé par Madame la conseillère Line Perron
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
et résolu

Que le Conseil municipal approuve les honoraires professionnels additionnels de la firme EFEL Experts-conseils inc. pour la vérification de la capacité résiduelle du pluvial vers la rue Bédard dans le cadre des travaux de réfection des rues Prévost, Isabella, Daniel et Catherine au montant de 10 000 \$, taxes en sus.

-Adopté

20. Avis d'intention pour l'implantation d'un service de premiers répondants par le Service de la sécurité incendie

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute souhaite augmenter la rapidité et l'efficacité des réponses en cas de situations médicales d'urgences vitales en attendant l'arrivée des techniciens ambulanciers;

CONSIDÉRANT que le directeur général a pris connaissance de l'entente de services de premiers répondants proposé par l'Établissement territorial de Santé Québec desservant la région des Laurentides et plus spécifiquement des modalités d'application relative à l'implantation et à l'opération d'un service de premiers répondants;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse par Santé Québec du territoire visé par la demande, de l'évaluation des besoins et de la proposition du niveau de service de premiers répondants requis, la Ville de Lachute s'engagera à finaliser l'étude de faisabilité notamment au niveau des ressources humaines et financières quant à la mise en place d'un service de premiers répondants;

En conséquence; il est :

464-12-2025

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Madame la conseillère Line Perron
et résolu

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



Que le Conseil municipal approuve l'avis d'intention d'implanter un service de premiers répondants;

Que le maire et le directeur général sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le formulaire de demande de soutien financier et l'entente avec Santé Québec pour l'implantation d'un service de premiers répondants sur son territoire.

-Adopté

21. Règlement amendant le règlement de zonage 2013-739 afin de modifier la hauteur des bâtiments dans la zone Cv-320 et de modifier la limite de la zone Cv-319

21.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Yan Deschamps à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier la hauteur des bâtiments dans la zone Cv-320 et de modifier la limite de la zone Cv-319 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

21.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 8 décembre 2025 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

465-12-2025

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David appuyé par Madame la conseillère Aline Gravel et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier la hauteur des bâtiments dans la zone Cv-320 et de modifier la limite de la zone Cv-319 », version du 8 décembre 2025.

-Adopté

22. Deuxième période de questions

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte. Aucune question n'est posée par les citoyens présents dans la salle. La période de questions est ensuite close.

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



23. Voeux des membres du Conseil à l'occasion de cette dernière séance publique de l'année 2025

Monsieur le maire, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers adressent un mot de circonstance à l'occasion de cette dernière séance de l'année 2025. Ils offrent leurs meilleurs souhaits de joyeuses fêtes à la population lachutoise et au personnel de la Ville.

24. Levée de la séance

En conséquence, il est :

466-12-2025

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Yan Deschamps
et résolu

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19 h.

-Adopté

Bernard Bigras-Denis
Maire

Lynda-Ann Murray, notaire
Greffière

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

